

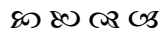


## Comité de Direction du 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Présents** : ABBEY Jean Marie, BERNARD Alain, BOSSET Régis, BOUHILA Katia, BOUHILA Sarah, CHENE Patrick, CONTET Jacques, JANNET Jean François, JOSSERAND Alain, MAIRE Jacques, MALIN Joël, PELLET François, PITARD Patrick, STRIPPOLI Guillaume.

**Assistent** : BACONNET Jean Paul, CHATEL Régis (commission de surveillance des opérations électorales), JACUZZI Vincent, TEPPE Esther (responsable administrative).

**Excusés** : BENOIT Pierre, LACQUES Maurice, NAEGELLEN Philippe, POULARD Christine.



Jean François JANNET ouvre la séance à 19 H 15, et, au nom du comité de direction :

- Adresse ses sincères condoléances :

- A Madame MICHELET, à sa famille ainsi qu'aux membres du club de Massignieu à la suite du décès de leur président.
- Aux membres du club de Veyle Saône à la suite du décès de leur dirigeant, Monsieur Alain BERNARDOT.

- Félicite :

- Les clubs de Marboz (R2 seniors), Ambérieu FC (R3 seniors), Foissiat Etrez (R3 seniors), Montréal-la Cluse (R3 seniors) et le FBBP 01 (R1 U19) pour leurs premières places au challenge de la sportivité de la LAuRAFoot de la saison 2018/2019.
- Les clubs de Misérieux Trévoux (R3 seniors), FBBP 01 (R1 U19), Viriat (R2 U18) pour leurs places sur le podium du challenge du Fair-Play de la LAuRAFoot de la saison 2018/2019.

- Remercie les clubs de Dortan, Ambérieu en Bugey et celui du FBBP 01 pour leurs investissements lors des organisations de la journée d'accueil U9 et la journée de rentrée des arbitres.

### [Approbation du compte rendu du comité de direction du 27 août 2019](#)

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### [Organisation interne des commissions](#)

En raison de son agenda professionnel, Katia BOUHILA reste au comité de direction mais délègue à :

- Vincent JACUZZI, la présidence de la commission féminine.
- Lydia LEAO, la présidence de la commission du plan de féminisation.

### [Intégration des bénévoles](#)

Toute personne souhaitant s'intégrer au District en qualité de membre bénévole non élu doit obligatoirement adresser sa demande écrite à l'intention du président du District au 26, rue du Loup - 01440 Viriat. La demande est soumise pour examen et validation au Comité de Direction lors de la réunion qui suit immédiatement sa réception. Le (la) candidat(e) souhaitant s'intégrer à une commission à l'exception des commissions de l'amicale des anciens, médicale et de la surveillance des opérations électorales doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois. Un tuteur avec lequel il (elle) fonctionnera en binôme, est adjoint au (à la) candidat(e). En fin de

période probatoire, le Comité de Direction se prononce, sur avis du tuteur, sur sa titularisation. Toute personne atteignant l'âge de 70 ans durant la saison en cours ne peut prétendre entrer dans la commission des délégués et médiateurs du District de l'Ain, si elle n'a jamais exercé cette fonction antérieurement au minimum la saison précédente. Cette mesure s'applique également aux membres élus du comité de direction.

Les membres du comité de Direction valident l'intégration de nouveaux membres pour la sous-commission observateurs d'arbitres :

CHARON Nicolas, DEPIT Grégory et CHOAIN Pierrick.

Tuteur : Guillaume STRIPPOLI.

### Intégration des bénévoles Rappel de l'article 1.6 du règlement intérieur

Intégration des bénévoles, le (la) candidat(e) souhaitant intégrer une commission doit satisfaire à une période probatoire de 6 mois.

Fin de période probatoire pour Jean Marie ABBEY au sein de commission de discipline avec comme tuteur Alain JOSSERAND : avis favorable.

### Création de club

Un nouveau club s'est créé après le début du championnat sous l'appellation : Montluel FC affiliation 560321.

Ce club intégrera le championnat D5 poule E qui comporte un exempt à compter du week-end des 05/06 octobre en jouant à l'extérieur durant toute la phase actuelle.

Les trois premières rencontres de championnat D5 poule E ne seront pas jouées par le club du FC Montluel et les résultats concernant les rencontres de la 1<sup>ère</sup> phase seront « gelés ».

Le terrain stabilisé de la localité de Montluel est le terrain dédié par la municipalité à ce club.

Les membres du comité de direction valident cette proposition.

### Créations d'ententes d'équipes pour la saison 2019/2020

- Reçu courrier du club de Cormoranche demandant la dissolution de l'entente avec Grièges dans les catégories U11 et U13.

#### Catégorie U11

- St Cyr sur Menthon et Cormoranche
- Cormoranche et St Cyr sur Menthon

#### Catégorie Seniors Féminine

- Bresse Nord et Foissiat Etrez

#### Catégorie U18

- Bresse Foot 01 et Bresse Sud (équipe 2)

#### Catégorie Seniors D5

- Cormoranche et St Cyr sur Menthon
- Manziat 3 et Replonges 3.

## Evolution des équipes féminines engagées en championnat

Saison 2019/2020 : 48 équipes engagées

Evolution du football féminin dans le district de l'Ain											
				S. 2014/2015	S. 2015/2016	S. 2016/2017	S. 2017/2018	S. 2018/2019	S. 2019/2020		
Championnat ligue seniors				1	2	2	3	3	3		
Championnat ligue U18				1	1	0	1	1	1		
Championnat district seniors à 11				6	9	6	9	12	16		
Championnat district seniors à 8				0	0	0	0	13	10		
Championnat dans un autre district seniors à 11				3	1	3	3	0	0		
Championnat dans un autre district seniors à 8				4	2	4	0	0	0		
Championnat district U18 à 11				0	0	0	0	0	0		
Championnat district U18 à 8				0	0	0	0	0	0		
Championnat dans un autre district U18 à 11				0	3	6	7	5	5		
Championnat dans un autre district U18 à 8				5	3	3	4	3	2		
Championnat district U15 à 8				6	15	16	12	11	11		
Championnat dans un autre district U15 à 8				0	0	0	0	0	0		
<b>Totaux</b>				<b>26</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>48</b>		

## Défraiement des arbitres pour cette saison au niveau du football féminin

Validation du paiement des arbitres par le district lors des rencontres féminines senior à 11 – 2<sup>ème</sup> phase – 1<sup>er</sup> niveau.

## FAFA

La Ligue de Football Amateur a transmis les nouvelles modalités d'instruction des dossiers pour cette saison. Les enveloppes financières pour les chapitres transport et infrastructures n'ont pas encore été définies par la ligue.

Concernant le chapitre « emploi » qui diffère au niveau de la procédure, le district valide l'ouverture du dossier au club de Veyle Saône.

## Ordre du jour de l'AG

Celle-ci est avant tout une assemblée financière mais il y sera ajouté :

- La désignation des membres suppléants pour assister aux AG de la ligue pour cette saison.
- L'intégration d'un nouveau membre au comité de direction : Maurice DELIANCE.
- Les vœux proposés par les clubs et le district sachant que la date de clôture des vœux et des questions diverses est close.

## Intervention de la commission de surveillance électorale pour préparer l'AG du district du 26 octobre

- Tirage au sort de la lettre de l'alphabet par laquelle débutera la liste des candidats aux prochaines élections des représentants suppléants du district aux AG de ligue pour la saison 2019/2020. Tirage au sort effectué par Régis CHATEL de la lettre « J ».
- Candidatures reçues : PELLET François – ABBEY Jean Marie et BENOIT Pierre.
- Toutes les candidatures reçues sont éligibles.

## Présentation du bilan financier de la saison 2018/2019

Les membres du comité de direction approuvent le bilan financier à l'unanimité.

Les membres du comité de direction valident la possibilité de doter les clubs en fin de saison 2019/2020 au cas où l'étude de l'atterrissage du bilan de la l'année en cours s'avérerait positif. Cette étude ne pourra s'envisager que durant le second trimestre 2020.

## Vœux proposés pour l'AG du 26 octobre

Club de Misérieux Trévoux : Confronté à des demandes de remboursement de frais d'arbitrage sur un aller/retour x 0,80 € au lieu d'un aller. L'ASMT souhaite que la formule de calcul soit indiquée sur la FMI ou que le district applique le système de remboursement de la ligue pour plus de clarté.

Vœu non recevable car arrivé hors délai (courriel du 27 septembre).

Toutefois, le comité de direction du district n'écarte pas ce sujet qui fait actuellement partie de la feuille de route sur le « recrutement et la fidélisation des arbitres » Il sera donc pris en compte ultérieurement sans garantir à ce jour le montant précis du tarif.

## Vœu des membres du comité de direction du district sur le délai de la date d'application de l'article 64-1 sur les directives disciplinaires et sanctions aggravées.

Résumé :

Désormais, en plus des joueurs remplaçants, les entraîneurs, éducateurs et dirigeants sont bien soumis à une expulsion et entrent donc dans le champ d'application de l'article 64-1 du district de l'Ain.

Dans le cadre des actions de sportivité, de lutte contre les incidents, et conscients du rôle primordial des personnes composant les bancs de touche, les membres du comité de direction émettent le **vœu d'une application rétroactive à compter de la première journée de championnat 2019/2020.**

## Vœu sur les modifications des challenges de la sportivité et du fair-play

Positionnement des membres du comité de direction sur ce vœu : avis favorable à l'unanimité

Application à partir de la saison 2020/2021

## **CHALLENGE DU FAIR PLAY**

Ancien texte	Nouveau texte
<p><b>ARTICLE 1</b> A la fin de chaque saison, le District de l'Ain attribue les prix du Fair-play ainsi que le super challenge qui seront remis lors de la journée des récompenses.</p> <p>Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.</p>	<p><b>ARTICLE 1</b> A la fin de chaque saison, le District de l'Ain attribue les prix du Fair-play ainsi que le super challenge qui seront remis lors de la journée des récompenses.</p> <p>Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.</p> <p><b>Toute équipe sanctionnée d'une désignation d'un délégué par la Commission de Discipline est exclue du challenge du Fair-Play lors de la</b></p>

## ARTICLE 2

Le challenge et les prix du Fair-play concernent uniquement les catégories suivantes :

- . Seniors D1
- . Seniors D2
- . Seniors D3
- . Seniors D4
- . Seniors Féminines à 11 (2<sup>ème</sup> phase et poule haute)
- . Jeunes U18 D1
- . Jeunes : U15 D1

## ARTICLE 4

Le super challenge du Fair-play sera remis à l'équipe seniors ayant obtenu le moins de points en fin de saison, toutes catégories confondues (hors Féminines, D4, D5, vétérans, futsal, entreprises et football loisir).

Ce super challenge sera remis en jeu chaque saison et ne sera acquis définitivement qu'après 3 saisons successives d'attribution au même club.

Pour se voir attribuer ce super challenge, l'équipe postulante devra avoir obtenu moins de 20 points au classement pour une poule de 12 ou avoir obtenu moins de 26 points au classement pour une poule de 13 ou avoir obtenu moins de 32 points au classement pour une poule de 14.

[...]

## ARTICLE 8 – Barème des sanctions – Points de pénalisation

### 8.1) Joueur – Dirigeant ou Educateur

ou les saisons durant laquelle ou lesquelles cette sanction est appliquée.

## ARTICLE 2

Le challenge et les prix du Fair-play concernent uniquement les catégories suivantes :

- . Seniors D1
- . Seniors D2
- . Seniors D3
- . Seniors D4
- . **Seniors Féminines à 11 (2<sup>ème</sup> phase et poule haute 1<sup>er</sup> niveau)**
- . Jeunes U18 D1 – **3<sup>ème</sup> phase**
- . Jeunes : U15 D1 – **3<sup>ème</sup> phase**

## ARTICLE 4

Le super challenge du Fair-play sera remis à l'équipe seniors ayant obtenu le moins de points en fin de saison, ~~toutes catégories confondues (hors Féminines, D4, D5, vétérans, futsal, entreprises et football loisir)~~ **pour les catégories D1, D2, D3, féminines 2<sup>ème</sup> phase poule 1<sup>er</sup> niveau.**

Ce super challenge sera remis en jeu chaque saison et ne sera acquis définitivement qu'après 3 saisons ~~successives~~ **consécutives** d'attribution au même club.

Pour se voir attribuer ce super challenge, l'équipe postulante devra avoir obtenu moins de **9 points pour une poule de 6, moins de 13 points pour une poule de 8, moins de 17 points pour une poule de 10**, moins de 20 points au classement pour une poule de 12 ou avoir obtenu moins de 26 points au classement pour une poule de 13 ou avoir obtenu moins de 32 points au classement pour une poule de 14.

[...]

## ARTICLE 8 – Barème des sanctions – Points de pénalisation

### 8.1) Joueur – Dirigeant ou Educateur

<p>Sanction à vie égale ou supérieure à 15 ans. Non signature du protocole d'avant match</p> <p><b>Point de pénalité</b> : équipe non classée au Fair Play</p> <p><b>ARTICLE 9</b> <b>DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)</b> [...]</p> <p><b>Seniors Féminines</b> (2<sup>ème</sup> phase et poule haute) 1er : 1 jeu de maillots - 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p><b>U18 D1</b> 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p><b>U15 D1</b> 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p>	<p>Sanction à vie égale ou supérieure à 15 ans. <del>Non signature du protocole d'avant match</del></p> <p><b>Point de pénalité</b> : équipe non classée au Fair Play</p> <p><b>ARTICLE 9</b> <b>DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)</b> [...]</p> <p><b>Seniors Féminines</b> (2<sup>ème</sup> phase et <del>poule haute</del> <b>poule 1<sup>er</sup> niveau</b>) 1er : <b>350 € en bon d'achat</b> + 1 trophée 2ème : <b>200 € en bons d'achat</b></p> <p><b>U18 D1 – 3<sup>ème</sup> phase</b> 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p> <p><b>U15 D1 – 3<sup>ème</sup> phase</b> 1er : 1 jeu de maillots – 1 trophée 2ème : 120 € en bons d'achat</p>
--	--

### CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

<p><b>ARTICLE 1</b> <b>Article 1 : classement</b> Afin d'encourager un meilleur esprit sur les terrains, un challenge de la sportivité est créé. Les catégories concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- championnat Seniors : D1 D2 D3 D4</li> <li>- championnat Jeunes : U18 D1 et D2 U15 D1 et D2</li> </ul> <p>Ce challenge repose sur un classement effectué par chaque club sur les autres clubs de la poule, en se basant sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qualité de l'accueil</li> <li>• comportement de l'équipe</li> <li>• tenue du banc de touche</li> </ul>	<p><b>ARTICLE 1</b> <b>Article 1 : classement</b> Afin d'encourager un meilleur esprit sur les terrains, un challenge de la sportivité est créé. Les catégories concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- championnat Seniors : D1 à D4</li> <li>- <b>championnat Seniors Féminines poule 1<sup>er</sup> niveau</b></li> <li>- championnat Jeunes : U18 D1 – 3<sup>ème</sup> phase <del>et D2</del> U15 D1 – 3<sup>ème</sup> phase <del>et D2</del></li> </ul> <p>Ce challenge repose sur un classement effectué par chaque <del>club</del> <b>équipe</b> sur les autres <del>clubs</del> <b>équipes</b> de la poule, en se basant sur les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• qualité de l'accueil</li> <li>• comportement de l'équipe</li> <li>• tenue du banc de touche</li> </ul>
--	---

<ul style="list-style-type: none"> <li>• comportement du public</li> <li>• attitude des dirigeants</li> </ul> <p>[...]</p> <p><b>Article 3 : récompenses</b> Elles seront proposées au Comité de Direction du District et approuvées annuellement par celui-ci. [...]</p> <p><b>- U18 D1 et D2</b> 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p> <p><b>- U15 D1 et D2</b> 1er : 2 bons de formation technique de 2 jours. 2ème : récompense en dotation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• comportement du public</li> <li>• attitude des dirigeants</li> </ul> <p>[...]</p> <p><b>Article 3 : récompenses</b> Elles seront proposées au Comité de Direction du District et approuvées annuellement par celui-ci. [...]</p> <p><b>- Seniors féminines à 11 poule 1<sup>er</sup> niveau - 2<sup>ème</sup> phase</b> <b>1er : 250 euros en bons d'achat</b> <b>2ème : 200 euros en bons d'achat</b></p> <p><b>- U18 D1 - 3<sup>ème</sup> phase et D2</b> 1er : <del>2 bons de formation technique de 2 jours.</del> 150 € en bon d'achat 2ème : <del>récompense en dotation</del> 100 € en bon d'achat</p> <p><b>- U15 D1 - 3<sup>ème</sup> phase et D2</b> 1er : <del>2 bons de formation technique de 2 jours.</del> 150 € en bon d'achat 2ème : <del>récompense en dotation</del> 100 € en bon d'achat</p>
---	---

Vœu sur l'actualisation du règlement du championnat seniors féminin.

Positionnement des membres du comité de direction sur ce vœu : avis favorable à l'unanimité  
Application dès la saison 2019/2020.

**Article 1 : Forme de pratique**

Pratique à 8 et à 11.  
5 remplaçantes autorisées sur les 2 formes de pratiques.

**Article 2 : Composition des poules**

1<sup>ère</sup> phase : répartition géographique.  
2<sup>ème</sup> phase : 1 poule de 1<sup>er</sup> niveau composée des premiers de chaque poule.  
1 poule de 2<sup>ème</sup> niveau composée des derniers de chaque poule.  
Equilibrage du nombre d'équipes dans chaque poule.

**Article 3 : Report de matchs (effectifs)**

Report avant / après.  
Possibilité de reporter un match.  
Ce même match devra simplement être joué avant qu'un autre match soit reporté.

**Article 4 : Age des pratiquantes**

U18 illimitées.  
3 U17 + 2 U16

### **Article 5 : Fréquence de pratique**

Alternance 1 semaine sur 2 dans le domaine du possible.

### **Article 6 : Dates – Horaires – Lieux**

Flexibilité des rencontres.

Le club qui accueille décide s'il veut jouer le jeudi, le vendredi, le samedi ou le dimanche et l'horaire de la rencontre.

### **Article 7 : Arbitrage**

Club recevant en 1<sup>ère</sup> phase.

Phase 2 Foot à 11 : officiels en poule de 1<sup>er</sup> niveau.

### **Article 8 : Inscriptions / frais d'engagement**

Inscription de l'équipe : voir tarif dans les règlements sportifs du District de l'Ain.

Autorisation à 3 forfaits tolérés sans amende avant forfait général qui sera tarifé.

### **Article 9 : Feuille de math**

Utilisation de la FMI

Si problème, feuille de match papier scannée et renvoyée avant le lundi 12 heures.

### **Article 10 : Accession**

Accession au championnat de Ligue la saison suivante pour l'équipe ayant terminée 1<sup>ère</sup> de la poule de 1<sup>er</sup> niveau en 2<sup>ème</sup> phase.

### **Article 11 : Classement**

Se reporter à l'article 23 « Classements – points » des Règlements Sportifs du District.

### **Article 12 : Equipes réserve**

Se reporter aux articles 22.1) et 22.2) « Equipes réserves seniors » des Règlements Sportifs du District.

Vœu sur une proposition d'une modification du statut de l'arbitrage

**Vœu présenté par un groupe de travail constitué par la commission du statut de l'arbitrage suite au nombre croissant de clubs en infraction avec le statut.**

**Participants : MASSON N.** (commission du statut et président de Jassans-Frans), **BERNARD A.** (adjoint au responsable du pôle sportif), **TROUILLOT R.** (président de Chatillon la Palud), **DAGOINET F.** (commission du statut et président de Feillens), **BILLOUD JL.** (commission du statut et président de la CDA), **MALIN J.** (commission du statut et responsable du pôle sportif), **BERGER P.** (président de Viriat), **OMET Y.** (président de Champagne en Valromey)

### **Constat :**

Il est de plus en plus difficile de trouver des arbitres et de plus en plus cher.

### **But du groupe de travail :**

Trouver et Etudier une solution pour mettre tous les clubs financièrement sur un pied d'égalité et également pour maintenir un nombre d'arbitres suffisant pour les futures saisons.



### **Proposition :**

Créer un groupe avec tous les arbitres du District, dépendant du District. Chaque club cotiserait selon son besoin en arbitres (niveau et nombre d'équipes).

### **Points résolus :**

- 1) Recrutement – Formation
- 2) Mise en place et fonctionnement - Contreparties
- 3) Défraiement des arbitres
- 4) Participation financière des clubs
- 5) Fonctionnement de la structure (budget, gouvernance....)
- 6) Désignations

Ces points seront présentés aux présidents de clubs lors de réunions le 7 Octobre au district, le 10 Octobre à Ambérieu en Bugey et le 17 Octobre à Izernore.

Ils seront bien sur présentés lors de l'AG.

### **Opération « bénévole du mois » pour la saison 2019/2020**

La Ligue Amateur de Football a décidé de ne pas reconduire l'opération « bénévoles du mois » qui permettait de récompenser 8 bénévoles par saison pour le district de l'Ain.

Les 8 récipiendaires de la saison 2018/2019 seront récompensés lors de la soirée des récompenses du vendredi 8 novembre 2019 à Attignat.

Les membres du comité de direction souhaitant continuer cette opération valorisante pour les bénévoles proposent de récompenser désormais 10 bénévoles du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante avec une récompense individuelle à hauteur de 100 €.

Début de l'opération : septembre 2019 sous la responsabilité de la commission prévention.

Le principe est que les clubs proposent des bénévoles méritant(es) et lors de la réunion mensuelle les membres de la commission effectueront un tirage au sort.

### **Mise en place d'une nouvelle initiative de la LFA**

Cette nouvelle opération a pour objectif de proposer une valorisation supplémentaire du bénévolat et fidéliser les nouveaux licenciés dirigeants.

La ligue a décidé de prendre 6 dirigeants par district et 7 pour celui de Lyon et du Rhône pour un déplacement à Clairefontaine les 23 et 24 novembre.

Les membres du comité de direction souhaitent proposer en priorité des présidents de club.

### **Remise des labels FFF/Crédit Agricole**

Toutes les remises (label jeunes et féminin) se feront dans les clubs dès que les dotations seront transmises.

La FFF demande qu'un club non labellisé soit choisi par le district comme club méritant et obtienne également des récompenses.

Les membres de la commission label devront se prononcer avant le 15 octobre 2019.

### **Date de clôture pour désigner le lieu des manifestations du district**

- Finale des coupes de l'Ain : 30 septembre 2019
  - Candidatures reçues : ESB Marboz

- Validation pour le club de : ESB Marboz
- Journées futsal féminin : 30 septembre 2019
  - Candidature reçue : St Denis les Bourg
  - Validation pour le club de : St Denis les Bourg
- Journées (tours préliminaires et finales) futsal jeunes U13 à U18
  - Date de clôture le 31 octobre 2019
  - Validation lors du comité de direction du 5 novembre 2019
- Finales du festival U13
  - Date de clôture le 31 octobre 2019
  - Validation lors du comité de direction du 5 novembre 2019
- Journée départementale U7
  - Date de clôture le 31 octobre 2019
  - Validation lors du comité de direction du 5 novembre 2019
- Journée du football féminin
  - Date de clôture le 31 octobre 2019
  - Validation lors du comité de direction du 5 novembre 2019

#### Réunions spécifiques district/dirigeants de clubs pour évoquer l'arbitrage

3 réunions programmées le 7 octobre au siège du district, le 10 octobre à Ambérieu en Bugey et le 17 octobre à Izernore.

Membres du comité de direction qui seront présents :

- Viriat : JANNET JF – MALIN J. – BERNARD A.
- Ambérieu en Bugey : JANNET JF - MALIN J. – BERNARD A. – PITARD P.
- Izernore : JANNET JF - MALIN J. – MAIRE J.

#### Résultat du questionnaire donné aux arbitres lors de la journée de rentrée du 14 septembre

Les membres du comité de direction du district remercient tous les arbitres qui ont répondu au questionnaire. Les résultats leur ont été communiqués et désormais le groupe à l'initiative de celui-ci avec la collaboration de la CDA va rechercher les réponses pour les plus pertinentes afin d'envisager des axes d'amélioration.

#### Participation à une conférence organisée par la Préfecture le 25 novembre à Péronnas sur le thème de la prévention de la radicalisation dans le milieu du sport

- Participants pour le district : BELPALME J. – BERNARD A. – CONTET J. - JOSSERAND A. - MALIN J. – MAIRE J. – PITARD P.
- Le 26 novembre, trois techniciens salariés du district participeront sur le même thème à une formation dans les locaux de la préfecture.

#### Missions 28 août au 01 octobre 2019

- 27 août : tirage des poules de D5
- 29 août : inauguration du complexe sportif de Feillens

- 29 août : réunion plénière des féminines
- 29 août : réunion de la commission prévention
- 29 août : réunion de préparation de la journée d'accueil à Ambérieu en Bugey
- 31 août : inauguration du complexe sportif de Saint Bénigne
- 02 septembre : réunion de la commission « jeunes » ligue
- 02 septembre : conseil de ligue
- 04 septembre : réunion « j'accompagne »
- 05 septembre : réunion « j'accompagne »
- 09 septembre : réunion « j'accompagne »
- 09 septembre : réunion de la commission sur l'arbitrage
- 10 septembre : réunion plénière de la commission de discipline
- 10 septembre : réunion des présidents des commissions du pôle sportif
- 11 septembre : réunion de la commission communication
- 11 septembre : réunion de la commission statut de l'arbitrage
- 12 septembre : réunion de bureau
- 13 septembre : réunion plénière de la commission des observateurs d'arbitres
- 13 septembre : soirée des commissions
- 14 septembre : réunion plénière des commissions de discipline à la ligue
- 14 septembre : journée de rentrée des arbitres
- 14 septembre : journée d'accueil de la catégorie U9
- 14 septembre : congrès national de l'ANPDF à Marseille
- 17 septembre : réunion de la commission FAFA
- 21 septembre : journée de l'amicale des anciens
- 24 septembre : réunion de bureau
- 25 septembre : réunion de la commission technique
- 26 septembre : réunion avec le cabinet KPMG (commissaire aux comptes)
- 26 septembre : réunion de la commission prévention
- 01 octobre : comité de direction

### Tour des commissions

#### Commission des Règlements (PELLET F.)

Augmentation importantes des dossiers : 21 dossiers en 2018/2019 contre 54 dossiers à ce jour.  
 Beaucoup de forfaits dans la catégorie D5 : 17 forfaits simples et 2 forfaits généraux.  
 Ceci est très certainement dû à la prise tardive des demandes de licences.

#### Commission Foot Réduit (CHENE P.)

Beaucoup de forfait en U13 dû certainement au retard dans la prise de licence.  
 Attention aux joueurs / joueuses qui participent à des rencontres sans licence !

#### Commission d'Appel (MAIRE J.)

7 dossiers d'appel à ce jour dont 2 déposés par des arbitres pour absence à un match du 26/05/19.

### Date de la prochaine réunion

Le mardi 5 novembre 2019 à 19 H 15

Heure de fin de réunion : 21 H 56.